

Genre du véhicule Chariot de travail (vhc. spécial) *)	Marque de fabrique F A H R	Type M 1 0 0 0 (avec table de coupe **) dès No 1115-003874	Fiche d'homologation No CH 5252 13
--	-------------------------------	--	---------------------------------------

Constructeur	Maschinenfabrik FAHR AG, D-7702 Gottmalingen / Werk Lauingen (BRD)
Identification	"M 1000" sur plaquette du constructeur "1115-....." devant No du châssis
Plaquette constr.	à droite à l'avant en haut sur plateforme
No du châssis	sur face AV à droite sur essieu AV
Ident. du moteur	"F6L 912" à l'AR (en direction de marche) sur le bloc, sous le démarreur, plaquette rivée
Importateur princ.	BUCHER-GUYER AG, Maschinenfabrik, 8166 Niederweningen
Véhicule homologué	1115-003888 Signes fixes dans code du type '1115-.....'

<u>CHASSIS</u>	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	hydrostatique avec assistance hydr. sur roues AR
Transmission	mécanique + variateur
Nombre de vitesses	3 Entraînement AV
Frein de service	mécanique, disques, sur roues AV, frein indépendant sur chaque roue, 2 pédales avec verrouillage
Frein auxiliaire	mécanique, disque, sur arbre de la boîte c.v.
Frein d'arrêt	id. frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circ.	-

<u>CARROSSERIE</u>	
moissonneuse-batteuse (avec table de coupe)	
Nombre de portes	- Indic. vit. -
Ceintures sécurité	- Rétroviseur de chaque côté
Cale	1/540x220x320 Attelage -
Antivol	-

Nombre de places t	1 av 1 centre ar
--------------------	---------------------------------

<u>DIMENSIONS</u>	
	int. ext.
Longueur	Empattements 3500 / -
Largeur	3370 *)
Hauteur	3500 Voie av 2495 ar 2000
Porte à faux lat.	Voies av - ar -
	av 3130 ar 1570 Braquage g 13600 d 13500
Distance volant - vers l'avant du véhicule	2450

<u>MOTEUR</u>	
Marque	DEUTZ Type F6L 912
Construction	en ligne Temps 4
Carburant	D Position centre, haut, travers
Refroidiss.	air Nombre cylindr. 6
Alésage	100 Course 120
Cylindrée	5652 CV-impôt 28,78
Puissance en CV	90 DIN à t/min 2650
Bruit	81 dB/A à t/min 2800
Silencieux	1/ 730x120x230
Mesure des gaz	Bacharach = 2,0
Déparasitage	-

<u>POIDS</u>	
	avant arrière total
Poids à vide	4930 1370 6300
Charge utile	- - -
Poids total	4930 1370 6300
Garantie fabr.	5200 2300 6900
Dimens. pneus	18,4/15-30AS 11,5/80-15AM (Variantes ***)
Ply / atü	8 / 1,4 6 / 2,25 voir
Charge	5796 3000 remarques)
pour V max	20 20

Garantie poids remorqueable avec frein	-
Garantie poids remorqueable sans frein	-
Garantie poids de l'ensemble	-
Poids remorqueable testé	-
Vitesse maximale selon le constructeur	20 km/h
Vitesse maximale testée à 2800 t/min au moteur	20 km/h

EQUIPEMENT	§)
Feux de route	-
Feux route compl.	-
Feux de croisement	POSCH CH 1 0822 02
Feux de position	A (E)
Feux de brouillard	-
Feux stop	-
Clignoteurs	av - 1 3/4 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av I (E) 1 I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av - 1 - ar 1/R (E) au centre
Avert. optique	-
Essuie-glace	-
Avertisseurs	HELLA 001 781 (90) dB/A
Feu de danger	1/POSCH CH 1 0880 01/02 () dB/A

INDICATIONS pour le PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule	Chariot de travail (vhc. spécial)	
Marque et type	F A H R	M 1000
Homologation	-	
No	CH	5252 13
Carrosserie	moissonneuse-batteuse	
Places total	1	avant 1
Poids à vide	6300	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 28,78
Poids total	6300	Cylindrée 5652

REMARQUES, MODIFICATIONS, CONDITIONS et INSCRIPTION dans le PERMIS DE CIRCULATION, page 4:

- *) Véhicule spécial : largeur 3370 mm
- ***) Immatriculation des véhicules sans table de coupe, voir FH CH 5252 12; avec récolteuse de maïs, voir FH CH 5252 18
- ****) Variante de pneus: AV= 23,1-26 AS 12 FR charge 8664 (1,7) V-max 20 km/h jantes DW 20 x 26
18,4/15-30 AS 10 FR 6756 (1,8) 20 km/h DW 14 x 30
AR= 10,0/75-15 6 FR 2240 (2,3) 20 km/h 9.00 x 15
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement admise pour raisons techniques

A noter dans le permis de circulation:

- 1 plomb sur butée de pleine charge
- la table de coupe doit être relevée à la hauteur marquée et assurée
- l'échelle doit être repliée et assurée
- la tôle repousseuse de droite et les diviseurs de chaque côté doivent être enlevés
- protection de la faucheuse exigée
- tôle de protection frontale exigée avec marquage jaune/noir
- marquage jaune/noir exigé au-dessous des supports des feux arrières et au centre du véhicule
- la cheminée de sortie doit être repliée et assurée
- feu orange de danger exigé.

Remplace FH CH 5252 13 du 12.06.74
Immatriculation
(21.07.75)

Lieu et date de l'homologation
Niederweningen, 12.6.74 / Mühlethurnen, 6.9.74

HOMOLOGATION FEDERALE DES TYPES DE VEHICULES